



de tout avortement. Le vétérinaire fera les prélèvements pour la recherche de la brucellose et des autres maladies abortives si cela est nécessaire. Les produits à conserver pour le diagnostic de laboratoire sont l'avorton en entier et le placenta. Une fois les prélèvements effectués, les autres déchets d'avortements devront être brûlés ou enfouis profondément (60 cm au moins pour les protéger des carnivores), ou mis à l'équarrissage (pour les petits ruminants, ils peuvent être conservés dans un congélateur qui n'est plus utilisé pour les besoins domestiques).

ÉCARTER LE LAIT

En élevage laitier, le lait des femelles avortées doit être écarté de la consommation humaine (et animale) jusqu'à un résultat négatif en brucellose et jusqu'à ce que les écoulements vaginaux soient redevenus normaux. Dans les productions au lait cru, il est fortement recommandé de rechercher aussi la listériose et la salmonellose et d'attendre des résultats négatifs avant d'utiliser le lait de l'animal. En cas de résultat positif, il est de la responsabilité de l'éleveur d'avertir sa laiterie. Il verra avec elle, son vétérinaire et son organisme d'appui technique les mesures de protection du lait qu'il convient de prendre.

NETTOYER - DÉSINFECTER

Le local où l'animal a mis bas ou a été isolé, doit être nettoyé, décapé puis désinfecté, pour éviter la contamination d'autres animaux.

ENREGISTRER - NOTIFIER

Enfin, l'éleveur doit enregistrer l'avortement dans son carnet sanitaire et le notifier à l'organisme chargé de l'identification (pour les avortements de 7 mois de gestation et plus). Les renseignements à inscrire sont le numéro de l'animal, l'âge, la date de l'avortement et le mois de gestation.

Matthieu BROUSSE/GDS19

SEC + EDTA) + 1 écouvillon endocervical par animal avorté et si possible avorton ou placenta ET Prise de Sang de 5 femelles (tube SEC + EDTA) du lot de l'avortée si des analyses des congénères sont souhaitées.

Le diagnostic, première étape de la gestion d'un épisode abortif

Le résultat obtenu doit être interprété avec son vétérinaire. Au niveau de l'élevage, la gestion sa-

nitaire des avortements implique une application stricte de certaines mesures par le couple éleveur/vétérinaire afin d'en limiter l'impact sur le cheptel, un point annuel devant être fait pendant le Bilan Sanitaire d'Élevage. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire ou le GDS.

Conduite à tenir lors de tout avortement

SE PROTÉGER

Lorsqu'un avortement survient dans un élevage, des précautions sont à prendre. L'éleveur doit penser à se protéger lui et sa famille. En effet, il est possible que la cause soit un germe transmissible à l'homme (zoonose). L'éleveur doit mettre des gants et utiliser un gel désinfectant. Les vêtements doivent être lavés au minimum à 60 °C et le matériel utilisé pour l'avortement est soit lavé et désinfecté de façon correcte, soit brûlé (ficelles...).

ISOLER

Il faut isoler l'animal qui a avorté, pour limiter le risque de contagion, car il est potentiellement source de contamination (forte excréation par la délivrance et les écoulements vaginaux). Il faut également éviter que les carnivores domestiques s'approchent des produits de l'avortement et de l'animal avorté (ingestion de délivrance...).

DÉCLARER - PRÉLEVER

L'éleveur doit rapidement appeler son vétérinaire sanitaire pour effectuer la déclaration obligatoire

GDS 19



Publi-information

Première édition réussie pour notre Plateforme Sillon Responsable !

Merci aux 750 participants qui ont bravé la météo pour rejoindre la plateforme Sillon Responsable du 16 mai dernier, préparée par les équipes Ocealia, dans une dimension et un format renouvelé!

Visites d'essais de 2042 parcelles, conférences de Serge Zaka (climatologue) et de Céline Drillaud (Ingénieure Arvalis), villages partenaires (70), machinisme, zone dédiée élevage, découverte des filiales d'Ocealia (pop-corn, beurre de cacahuète, bière, biscuits, pain, cognac, pétillant, plantes des jardinerias, ARP Lely, Alicoop, Durepaire...), sans compter la convivialité et les échanges sous le signe de notre démarche de transition agro écologique

Le Sillon Responsable !








Pour en savoir plus : www.ocealia-groupe.fr    